



TOYS "R" US®

Conditions d'application du «REMBOURSEMENT DE LA DIFFERENCE»

- Principe du service:
 - Toys 'R' Us vous rembourse la différence sur tout article acheté dans l'un de nos magasins en France si vous trouvez moins cher ailleurs !
 - Si après avoir acheté un article, vous trouvez, dans les 30 jours suivant votre achat, une offre strictement identique à un prix inférieur dans un magasin concurrent, Toys 'R' Us s'engage à vous rembourser la différence de prix.
 - Cette opération est valable sur tous les produits en magasin sans restriction.

- Durée:
 - Ce service est proposé pour une durée indéterminée.

- Conditions d'application du « Remboursement de la différence » :
 - Pour bénéficier du remboursement de la différence, l'article concerné doit obligatoirement être acheté dans le magasin Toys R Us où vous demandez le remboursement de la différence: la présentation de l'original du ticket de caisse pour preuve d'achat est obligatoire, accompagnée d'une facture pro-forma du magasin « concurrent ».
 - **Le remboursement de la différence de prix est soumis à la réunion de plusieurs conditions** décrites dans le présent règlement, qui seront vérifiées à l'accueil du magasin :
 - Sera seule admise comme moyen de preuve en vue du remboursement de la différence, une facture pro-forma originale, justifiant de la disponibilité du produit, datée de moins de 30 jours, comprenant le cachet et la signature de l'enseigne concurrente.
 - Il doit s'agir d'un article strictement identique : même marque, même modèle (même référence fabricant), même caractéristiques, même emballage, produit neuf ;
 - Dans un magasin concurrent : par magasin concurrent, il faut entendre un magasin de distribution généraliste ou spécialisée proposant le même type de service que les magasins à enseigne Toys 'R' Us et ayant le même mode de distribution. Sont donc notamment exclus, les articles proposés par les réseaux de vente à distance (internet, vente par correspondance, etc.), par des grossistes, par les soldeurs, ceux vendus en déstockage ou lors d'opérations promotionnelles ponctuelles de type « vente flash »,.
 - Le magasin concurrent doit être situé au maximum à 30 kilomètres (distance entendue par la route) de notre magasin et en France Métropolitaine.
 - L'article devra être vendu dans les mêmes conditions (promotion par rapport à une promotion, même garantie, même service après-vente) par le magasin

concurrent et devra être en stock le jour de la réalisation de la facture pro-forma. Aucun remboursement de la différence ne sera accordé dans le cas où la facture pro-forma ferait référence à un produit non disponible immédiatement à la clientèle dans le magasin concurrent concerné.

- En cas de non respect d'une seule de ces conditions, le remboursement de la différence ne pourra pas avoir lieu.

- **Modalités de remboursement de l'offre**

- Le remboursement de la différence sera effectué en caisse sur présentation d'une facture pro-forma du magasin concurrent obéissant aux conditions sus-énoncées, dans les 30 jours qui suivent votre achat et après vérification à l'accueil de notre magasin.
- Tous les produits présents dans notre magasin, ainsi que dans le catalogue en vigueur, sont concernés par cette offre (à l'exception des chèques et cartes cadeaux).
- Offre limitée à un seul remboursement pour un même article (même référence) par personne.
- Le remboursement de la différence se fera conformément aux règles habituelles de l'enseigne française de Toys 'R' Us : un avoir du montant remboursé vous sera remis sous la forme d'une carte cadeau Toys 'R' Us, à valoir pour vos prochains achats.
- Le remboursement de la différence sera calculé sur la base des prix de vente des produits concernés réellement pratiqués par le magasin concurrent.
- le remboursement de la différence ne sera pas réalisé en cas d'erreur d'impression ou d'affichage de prix et de référence du produit de notre concurrent qui aura signalé ces erreurs par l'apposition d'errata dans son magasin ou en cas de non disponibilité du produit dans le magasin concurrent (rupture de stock, fin de série, etc.)
- A titre exceptionnel dû à l'importance du nombre de produits faisant l'objet d'une prime dans le catalogue Toys R Us de Noël, dans l'hypothèse où le prix du produit bénéficie d'une réduction dans nos magasins, différée ou non, que ce soit sous forme d'un bon d'achat ou d'un bon de réduction, le remboursement de la différence ne sera effectué qu'après avoir calculé le prix réel du produit payé par le client, déduction faite du coupon et bien que celui-ci est à valoir lors d'un prochain achat).
- Le remboursement de la différence ne pourra s'opérer que dans le strict respect de la loi réglementation française en vigueur et notamment du respect du seuil de revente à perte. Dans ce cas, le remboursement de la différence se fera selon le prix le plus bas autorisé.

- **Loi applicable et interprétation**

- Les présentes conditions d'application et règlement du service « Remboursement de la différence » est exclusivement régie par la loi française.
- Toute question d'application ou d'interprétation des présentes, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par TOYS 'R' US – 2, rue Thomas Edison – La Remise – Lisses à (91 044) EVRY Cédex ou par les instances compétentes, dans le respect de la législation française.